

à Blois (Loir-et-Cher), pour remercier les trois Personnes divines des grands Privilèges de Puissance, de Sagesse et de Miséricorde dont fut gratifiée la Vierge Immaculée, et en vue d'obtenir, par son intercession, la grâce d'une bonne mort.

Cette Confrérie comprend deux degrés.

II.—Pour être Associé du *premier degré*, il est nécessaire et il suffit de donner ses noms de baptême et de famille, et de réciter, habituellement, chaque jour, *trois "Ave Maria"*, en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

On recommande instamment aux Associés de dire ces Trois *Ave Maria*, matin et soir, pour honorer les trois grands Privilèges de la Reine du ciel, en ajoutant, à la fin, suivant la méthode de saint Alphonse de Liguori, l'invocation : "*Mater mea, libera me hodie a peccato mortali*", ou, en français : "Marie, ma bonne Mère, préservez-moi aujourd'hui du péché mortel." (200 j. d'indulg. par Léon XIII).

Avant tout, on doit demander, par ces prières, à la Bienheureuse Vierge, la grâce de vivre et de mourir dans l'amitié de Dieu.

III.—Pour être Associé du *deuxième degré*, on s'engage, *en plus*, sans obligation de conscience, à réciter la formule de la Neuvaine efficace des Trois *Ave Maria*, approuvée et encouragée par les Papes Pie X et Benoît XV, comme préparation aux fêtes de l'Immaculée Conception, de l'Annonciation et de l'Assomption. Avant ces trois fêtes, les Neuvaines seront faites aux intentions suivantes : 1o le triomphe de l'Eglise et de la religion dans notre patrie ; 2o l'avènement du règne universel du Sacré-Coeur par la dévotion à la Très Sainte Vierge, spécialement par la pratique des Trois *Ave Maria* ; 3o on pourra ajouter une intention particulière.

On fera utilement cette Neuvaine, dans le cours de l'année, pour obtenir toutes sortes de grâces, par la Puissance, la Sagesse et la Miséricorde de la Très Sainte Vierge.

IV.—Tous les premiers samedis du mois, et, de plus, aux trois fêtes de l'Immaculée Conception, de l'Annonciation et de l'Assomption, une messe sera célébrée au sanctuaire de Notre-Dame des Trois *Ave Maria*, en faveur de tous les Associés vivants et défunts.

Vu et approuvé, Blois, le 20 avril 1917.

✕ ALFRED-JULES.